

L'Éthique en Santé au Travail

Contribution de Gérard Wormser à la table ronde

JOURNEES NATIONALES SANTE AU TRAVAIL BTP - MANDELIEU 2005

Traiter de la relation entre risques professionnels et éthique est une thématique particulièrement importante. Elle fait retour à une dimension centrale de l'éthique, dans sa dimension la plus précise. Cette question impose en effet de préciser le lien entre l'éthique et la politique, qui était précisément ce que les Grecs avaient en vue. En traitant du lien entre délibération éthique et décision politique, dès l'origine, l'éthique reliait une certaine information disponible, la responsabilité particulière qui définit le citoyen, et la protection dont relèvent ceux qui ne sont pas citoyens. En effet, les non-citoyens sont négativement définis en ce sens qu'ils ne s'appartiennent pas, soit qu'ils travaillent, soit qu'ils ne disposent pas d'un statut juridique complet. Tel est le cas des femmes et des enfants, outre les esclaves et les animaux.

Ethique et politique

Une assemblée délibérative, comme notre congrès, constitue l'une des formes essentielles de la démocratie, celle de la participation des citoyens à la prise de décisions applicables à tous. Ces assemblées doivent être publiques pour ce simple motif de l'universelle applicabilité de principe des résolutions qu'elles sont susceptibles de prendre. La démocratie « ancienne » ne se soucie donc pas particulièrement des majorités arithmétiques ou partisans; elle insiste en revanche sur la nécessaire qualité de la délibération, d'autant plus nécessaire que les décisions s'appliqueront au-delà des seuls intérêts représentés. L'éthique grecque statue sur les garanties que les citoyens peuvent se donner pour jouir ensemble d'une belle vie - et pas seulement d'une vie qui serait juridiquement correcte. Elle vise à l'exercice optimal des vertus liant la raison aux sentiments droitement orientés. Animée par ces mêmes intentions, notre discussion est bien un débat simultanément éthique et politique.

Le risque est un facteur central de l'évolution récente des sociétés, comme l'ont montré François Ewald (*L'Etat-providence*, Grasset, 1986) et Ulrich Beck (*La société du risque*, 1995). L'industrialisation est contemporaine du développement des assurances, rendues elles-mêmes possibles par le développement du calcul des probabilités. Le risque n'est donc pas un développement de la société industrielle, mais l'une de ses conditions. Et la très inégale répartition des risques qui pèse sur les sociétés du XIXe siècle devient un handicap, à proportion du risque d'une révolution qui entraverait le progrès industriel : les logiques d'assurances, de contrôle des risques et d'amélioration des conditions de travail deviennent donc indissociables de la dynamique industrielle dès la seconde moitié du XIXe siècle. Elles sont élaborées en fonction de la probabilité d'un risque systémique que les assurances personnelles et

sociales doivent conjurer.

Si la démocratie politique n'a pas paru immédiatement devoir constituer une condition de possibilité pour cette dynamique des assurances collectives – dont l'Allemagne bismarckienne et impériale avait fait un élément central de son idéologie, il est progressivement apparu que la constitution d'une sphère importante de mutualisation des conditions financières ne pouvait se restreindre aux seuls entrepreneurs de l'économie industrielle sous le regard d'un Etat paternaliste. La généralisation des couvertures sociales portait en germe un esprit de réforme qui, s'il devait s'opposer au syndicalisme révolutionnaire, n'en exigeait pas moins une certaine transparence dans les fonctions de représentation sociale. La question du chômage devint ainsi un levier qui ne relevait pas simplement d'une couverture par les industriels, mais faisait droit à des inflexions d'une politique industrielle dont les leviers fiscaux et parlementaires manquaient aux XIX e siècle. Il appartient aux fondateurs du Bureau International du Travail de tenter d'organiser cette dimension à partir de 1918.

En dépit de l'idée générale de la couverture sociale des risques, les assurances ont paradoxalement pour fonction sociale de renforcer de facto l'acceptabilité sociale des risques tout en permettant d'en réduire l'incidence statistique. Un meilleur contrôle des risques et la réduction, leur meilleure connaissance et la réduction de leurs conséquences sont en effet autant d'incitations à les « courir ». Cette logique a souvent conduit dans le passé à des « fuites en avant » de la part de groupes intéressés à jouer sur les écarts entre les bénéfices immédiats liés à une technique et l'espoir de ne jamais devoir financer à due proportion les conséquences de son application sans de suffisantes précautions.

Jusqu'ici ce processus n'a pas été notablement transformé : la délocalisation des risques continue d'être un des biais de l'évolution générale des économies, même si les économies en développement sont incitées par les régulations internationales les plus récentes à inclure ces aspects dans la création d'implantations industrielles. Une génération après Bhopal, les régions qui accueillent des investissements étrangers présentent un visage moins dirimant. Reste que la sous-traitance continue de poser de multiples questions dans la prise en compte de la régulation des risques. L'éthique peut ici conduire à renforcer les obligations juridiques, car elle renvoie au minimum à la question des risques que l'on accepte de faire courir à autrui : devenir le « gardien de mon frère » comme l'énonce la Bible (et cela est remarquablement thématiquement par Emmanuel Lévinas, dans *Totalité et Infini*, Nijhoff, 1964) est une responsabilité qui m'incombe sans que je l'aie choisie, sans que je puisse l'assumer pleinement. La question des risques acceptables pour autrui est donc le critère même de l'éthique prise comme « responsabilité pour autrui ». Dans la dimension qui nous retient aujourd'hui, cela se traduit par la question de « l'obligation de moyens » associée à toute considération de sécurité au travail.

Directeur du centre national des risques industriels, Gérard Hayotte écrit que « face aux risques, il faut parler bien entendu de prévention, de prescription, de réglementation. Mais il faut avant tout parler d'éthique » (Hayotte, Gérard, « Pour une nouvelle culture du risque », in *Cadres* n°414, avril 2005, p. 35). L'auteur signale que le moment est venu, plutôt que d'une intoxication de l'opinion à partir de l'idée fallacieuse de « risque zéro », d'une appropriation de la gestion des risques par une approche globale et interdisciplinaire. Il insiste sur la construction sociale de l'acceptabilité d'un risque, qui recourt à la mesure mais ne néglige pas les représentations et la responsabilisation. Cela exige de la transparence entre les parties qui établissent la réglementation. Si l'on retient cette orientation, il nous faut la fonder et la construire en approfondissant notre réflexion.

Risque et société : le défi de la reliance

Dans son origine, la notion de risque renvoie à un double horizon de protection et de calculabilité. Ces notions se sont progressivement structurées aux XVII^e et XVIII^e s., avec Pascal et la question du calcul des probabilités, ou chez Condorcet qui associe les Droits de L'Homme à la capacité d'anticiper les évolutions historiques : c'est le propre d'une rationalité élargie. Au XIX^e siècle, l'école utilitariste, reprenant ces travaux, en fait la matrice de notre économie sociale fondée sur des notions d'égalité des chances et de maximisation collective des droits et des biens. En ce sens, la gestion des risques est issue d'une perspective de sciences sociales dont un auteur comme Edgar Morin est un représentant actuel.

Cette idée d'approcher la question des risques professionnels à travers les sciences sociales peut être soutenue par l'approche d'un économiste comme Philippe Askenazy, qui établit, dans un ouvrage récent (Askenazy, Philippe, *Les désordres du travail*, La Fabrique, 2004), le caractère multifactoriel de l'intensification contemporaine du travail, générateur de risques tant physiques que psychiques. La souplesse dans l'organisation et la réactivité exigée accroît la polyvalence et l'autonomie, mais est loin de réduire les risques professionnels.

L'auteur rend compte d'une récente inversion aux Etats-Unis de la tendance à l'accroissement des accidents du travail, sous l'emprise d'actions syndicales médiatisées et dont l'effet a été d'accélérer la diffusion de meilleures pratiques dans nombre d'entreprises cotées ou dont la réputation directe auprès de leurs clients – et tout autant auprès des assureurs – participe à leur dynamique marchande. Il y a eu un jeu gagnant/ gagnant où les assureurs compensent, par une réduction de leurs primes, les investissements dans leurs filiales de conseil en conditions de travail. Il est plus intéressant pour elles de vendre du conseil que d'indemniser des victimes – d'autant que les coûts deviennent exorbitants et que leur calculabilité *a priori* devient dissuasive (les assureurs sont tentés d'exclure les « mauvais risques », et les entreprises veulent limiter leurs couts). Askenazy conclut son livre sur l'importance de l'enseignement de la médecine du

travail et sur la nécessité de son renforcement en France, d'une part, sur la localisation des problèmes les plus difficiles dans les liens de sous-traitance, d'autre part.

Cette approche place l'information et sa diffusion au cœur de toute démarche positive sans la champ des pratiques professionnelles. Elle incite donc à penser les lieux et les méthodes appropriés pour que cette circulation s'intensifie, et elle recoupe exactement celle d'Edgar Morin, dans *Ethique* :

« Plus une société est complexe, moins sont rigides ou pesantes les contraintes qui pèsent sur les individus et les groupes, en sorte que l'ensemble social peut bénéficier des stratégies, initiatives, inventions ou créations individuelles. Mais l'excès de complexité détruit les contraintes, distend le lien social, et la complexité, à son extrême, se dissout dans le désordre. Dans ces conditions, la seule sauvegarde d'une très haute complexité se trouve dans la solidarité vécue, intériorisée en chacun des membres de la société. Une société de haute complexité devrait assurer sa cohésion non seulement par de « justes lois », mais aussi par responsabilité / solidarité, intelligence, initiative, conscience de ses citoyens. Plus la société se complexifiera, plus la nécessité de l'auto-éthique s'imposera. Il y a un lien solidarité-complexité-liberté. La pensée complexe éclaire les vertus de la solidarité. Comme l'éthique politique nous incite à œuvrer pour une société de haute complexité, c'est à dire de solidarité et de liberté, elle nous incite à éveiller et générer l'auto-éthique qui apparaît ici non seulement comme vertu individuelle, mais aussi comme vertu sociale » (Morin, Edgar, *Ethique*, Le Seuil, 2004, p. 167).

C'est ce que Morin nomme le problème d'une démocratie cognitive, dont il fait l'un des éléments du dépérissement des démocraties. Inverser la tendance aux « excessives compartimentations qui font écran entre les citoyens et la société globale » est une nécessité pour aborder la question des « multiples dysfonctions et corruptions, dont la corruption économique, dans une société qui n'arrive pas à se réformer; l'accroissement, dans ces conditions, d'une conscience d'inégalité et d'iniquité ». Edgar Morin établit un lien de cause à effet entre les crises de légitimité contemporaines (qu'il a encore récemment appelé à surmonter à la veille du référendum sur l'Europe par un bref et remarquable article publié dans le Monde daté du 26 mai 2005) et les excès de la spécialisation et d'une expertise dont les effets sociaux sont naturellement sous-estimés par les experts en dépit des protestations qui se manifestent depuis plusieurs dizaines d'années. Edgar Morin stigmatise « l'élargissement d'un non-savoir citoyen: comme les développements de la techno-science ont envahi la sphère politique, le caractère de plus en plus technique des problèmes et décisions politiques les rend ésotériques pour les citoyens. Les experts compétents sont incompétents pour tout ce qui excède leur spécialité et rendent les citoyens incompétents sur les domaines scientifiques, techniques, économiques couverts par leurs expertises. » (id., 168-169).

Ces réflexions nous font revenir à l'obligation de cerner ce dont nous parlons. L'essentiel est la question du lien, dont Edgar Morin tire le concept de « reliance » (p. 114) qui symbolise le tout de l'éthique, et dont la signification est déjà présente dans le mot de « religion ». Que voulons dire par là ?

L'éthique prend acte du fait que les relations priment sur toute autonomie. Il ne sert à rien de proclamer une exigence morale ou une dignité de la personne si le sujet concerné est hors d'état de mettre en œuvre, de revendiquer ces caractéristiques (Paul Ricoeur a insisté sur cette dimension primordiale de « l'homme capable »). En ce sens, la question éthique est avant tout celle de se situer dans son environnement et sa situation. Il n'y a pas de vertu abstraite, il n'y a que des comportements situés. La réflexion d'Edgar Morin entre ici en dialogue avec certains des textes que Jean-Paul Sartre avait rédigé, mais non publié (*Les Cahiers pour une Morale*), ce que je signale ici non pour forcer un rapprochement, mais pour démontrer le caractère structurant de la pensée : une même disposition à refuser la spécialisation ne donnera pas lieu aux mêmes propositions effectives selon le cadre global où elle s'insère. Edgar Morin a tiré, dès les années cinquante, les conséquences de l'échec des systèmes globaux d'intégration de la complexité par des modèles centralisés (le nazisme ou le stalinisme étant à cet égard des monstruosité qui n'innocentent en rien l'incurie et la violence moins voyante des systèmes centralisés concurrents qui se sont exprimés dans le monde capitaliste soutenu par l'informatique) et s'est tourné vers l'idée des effets cumulatifs des réflexions associant la science et l'éthique pour piloter une société dont les transformations rapides fournissent autant d'occasions de progrès dans l'échange que de tendances au bouclage des institutions. De son côté, Sartre, en dépit de la manière dont il a brillamment montré l'importance des groupes actifs dans le processus de la Révolution française (*Critique de la raison dialectique*, 1960), s'est montré incapable de concrétiser cette action autrement que par l'exercice d'un magistère intellectuel qui, en maintenant au premier plan la dimension polémique, s'interdisait de saisir les occasions concrètes qui eussent permis de contribuer à renforcer les réseaux sociaux au détriment des autorités centralisées. Si Sartre, comme Morin, associe étroitement l'éthique à la question de la relation à la connaissance et à l'ignorance, c'est que là où une règle technique parvient à coup sûr au résultat voulu, il n'y a pas de problème éthique. Et là où nous ne pouvons rien faire, il n'y en a pas non plus. L'éthique renvoie donc toujours à l'incertitude, et tel est son lien à la condition humaine et en particulier à la question du temps de et de l'avenir. L'éthique se dit au futur. Elle engage une résolution, une orientation, une factorisation. C'est pourquoi elle exige comme préalable une connaissance aussi exacte que possible des conditions dans lesquelles nous pouvons engager nos propres actions. Cette conclusion justifie donc la priorité donnée à la connaissance par-delà toute tentation de trouver des « raccourcis » par le biais de l'engagement. L'action éthique est mesurée dans ses modalités comme elle l'est dans ses

jugements.

L'éthique, c'est le lien entre ce que nous savons au moment *M* et l'état transformé *T* que nous voulons produire à un moment futur encore non déterminé. L'éthique renvoie à un horizon de significations liées dans lesquelles sont prises les relations humaines. Celles-ci sont à la fois l'objet et le vecteur de l'éthique. Elles en sont l'objet parce que les limitations objectives de notre condition imposent une approche éthique; et elles en sont le vecteur car seules les relations humaines permettent de développer un projet éthique. Il y a donc une récursivité éthique, pour parler comme Morin, ou une « action par proposition » comme dirait Sartre. Nos réflexions sont donc vouées à se confronter à celles d'autrui, elles renvoient toujours à un risque d'échec. Mais ce risque est au cœur de l'approche éthique elle-même.

Vers une pensée sociale élargie

Le progrès éthique n'est pensable qu'à partir du risque éthique, c'est à dire du risque que les conditions ne soient pas remplies, et que mon action m'apprenne l'échec de ma tentative. Dans cette perspective, les règles de prudence, le principe de précaution, le droit social, les procédures politiques, etc., sont autant de sédiments qui portent la trace de démarches qui furent jadis orientées vers le futur. Leur viscosité, la difficulté à les modifier à notre gré vient très précisément du fait que ces dispositifs d'encadrement sont la sédimentation de débats disparus, mais qui eurent leur actualité. Les états passés de l'action humaine reviennent vers nous en permanence sous la forme de normes pratiques qui se prévalent de leur existence pour détruire ou restreindre notre capacité d'agir. La complexité éthique, c'est qu'il nous faut agir non pas sur des situations spontanées ou naturelles, mais sur des états historiques et sur un passé actif qui se passe de justification pour se maintenir comme norme (la réalité est une preuve pour elle-même). Cela peut être particulièrement illustré à partir du principe de précaution pensé par Hans Jonas, lui-même médecin. Dans son ouvrage *Le Principe Responsabilité*, (tr. fr. Le Cerf, 1990), ce dernier montre que le futur peut renvoyer autant à la considération de sa relation au passé qu'à l'idée d'un progrès qui serait une rupture libératrice, comme nombre d'utopies rationnelles et sociales ont pu le laisser croire.

D'une part, Jonas fonde ses analyses sur ce qu'il nomme une « heuristique de la peur », c'est à dire sur l'idée que « la peur est bonne conseillère » et qu'il serait incongru de vanter l'action à tout prix et sans considération des risques pris : c'est au regard d'une peur parfois plus raisonnable que les assurances scientifiques que doit être évaluée l'apport d'une technique ou d'une transformation des pratiques. Ce qui semble ne pas pouvoir être maîtrisé par les groupes organisés qui constituent la société doit-il faire l'objet de décisions d'application parfois hâtives ? Ne faut-il pas, comme l'a montré le récent retrait du commerce de certains médicaments dont l'apport ne semble pas équivaloir aux risques qu'ils faisaient courir, nous assurer d'un véritable

progrès thérapeutique avant de répandre des substances potentiellement dangereuses ? Cette démarche d'évaluation correspond à notre de recommandations aujourd'hui largement recommandées.

B/ Morin : pb . De la compréhension (p. 128) « comprendre l'incompréhension ».

C/ dimension historique : les éthiques locales renvoient à une dimension humaine fondamentale, présentée par l'histoire et qui donne lieu aux commandements éthiques.

Cette démarche est donc celle d'une culture psychique orientée vers la prise de conscience... Ainsi la conflictualité peut comporter une dimension éthique si elle est l'envers d'une objectivation des enjeux et des factorisations des risques auxquels les acteurs parviennent à exprimer les éléments : comprendre l'incompréhension est un enjeu essentiel d'une éthique contextualisée. C'est bien parce que tout passe par un accès à l'expression et à la formulation. Ainsi la dimension d'incertitude, ou si l'on préfère d'inséparabilité est au cœur de l'éthique comme mise en rapport des actions humaines avec leur environnement technique et collectif.

Nous réserverons pour la discussion générale des aspects plus circonstanciels. Pour l'heure, ce que notre présentation de la dimension éthique permet d'établir tourne autour de trois thèmes.

A/ La création de risques est au cœur de tout processus de conscience humaine. L'étendue de la notion de risque est corrélative à la valorisation accrue de l'existence humaine. Elle exprime la relation entre la dynamique collective de production de richesse et l'enrichissement du statut des personnes. En ce sens, l'idée de contrôle des risques a un sens, mais celle de risque zéro ne peut avoir qu'un sens local et technique, mais ne saurait constituer un horizon général et éthique. Le risque a été évalué dans une logique assurantielle depuis le XVIIIe s., mais la collectivisation assurantielle favorise la prise de risque avant même de la réguler, en permettant aux entrepreneurs de calculer par avance les conséquences financières et juridiques de leurs actions.

Cette dimension fait de la négociation le processus permanent par lequel l'humanité accède à la compréhension de sa propre situation. En ce sens, unes des interprétations transversales des processus sociaux fait droit à l'idée que les mouvements sociaux ont pour principale vocation d'enrichir, par un processus expérimental les possibilités d'ouverture de négociations et de reconnaissance à tous les niveaux de la société. Le pacte humain essentiel est un pacte de parole. Cette idée fut au centrale chez Paul Ricoeur, récemment disparu. Cette perspective fait de toute société le siège d'une expérimentation permanente de soi. Cette idée a pour conséquence de poser que le niveau supérieur du risque ou de la négociation est celui qui permet ou non de négocier le rythme des évolutions collectives aux différents niveaux des société. Aux deux extrêmes (a) des sociétés qui sont parvenues à une stabilité assez forte pour

endiguer toute évolution, sociétés unies par des mythes et des idéologies dominantes (tel fut le cas de nombreuses sociétés anciennes qui auraient été incapables de gérer des différenciations sociales fortes (Cf. : Clastres, Pierre, *La Société contre l'Etat*, Minuit, 1972) ; et d'autres (b) qui sont en rupture traumatique et en désorganisation violente; c'est ainsi le cas de nombreuses sociétés en cours d'industrialisation - Europe au XIX e siècle, Chine aujourd'hui.. Le coefficient de risque renvoie donc à la capacité de contrôle d'évolutions en partie non voulues, et qui seront imposées par des phénomènes de concurrence, qui est une forme très particulière de négociation, puisque l'instance délibérative isole le « marché » comme lieu principal. Le marché est bien un acteur de négociation, un collectif humain dont la régulation fait l'objet de multiples négociations (comme le montrent les polémiques autour de l'OMC), mais dont le rythme d'évolution ne dépend pas principalement de la volonté de l'un quelconque des acteurs. Il n'y a pas de souverain en cette affaire.

Même si les institutions sont des modes collectifs de gestion des risques, il est impossible de ne pas apercevoir qu'elles ne font que sédimenter des intentions humaines portées par des individus singuliers. C'est en cela que l'éthique professionnelle renvoie toujours à des intentions engagées dans des contextes. Cette perspective fait de l'ensemble des institutions humaines des structures de sédimentation de négociations collectives. D'où l'impact de la communication interhumaine comme marqueur de l'état des relations sociales.

Lyon, 15 juin 2005



Enseignant-chercheur à l'Ecole normale supérieure-Lettres et sciences humaines et à l'Institut d'études politiques de Paris, Gérard Wormser (gwormser@free.fr) est membre du comité de rédaction des *Temps modernes* et dirige la revue *[Sens] [Public]* www.sens-public.org .